



Changement d'horaires passage de nuit en jour

Par **sirjames35**, le **10/02/2014** à **18:31**

Bonjour,

J'ai signé un cdi en janvier 2011, à l'époque je travaillais de jour. Le 1er décembre 2012, j'ai signé un avenant pour passer de nuit. Aujourd'hui pour cause d'incompatibilité d'humeur avec certains collègues, mon employeur veut me repasser de jour, avec comme excuses non assiduité au poste de nuit. As t'il le droit? Ma situation familiale fait que je ne peux et veux pas retourner en équipe de jour. Que puis je faire?

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/02/2014** à **18:50**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut pas vous imposer le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour sans votre accord...